

SECONDA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019  
2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019  
27 È 28 DI GHJUGNU DI U 2019  
27 ET 28 JUIN 2019

2019/E2/063

**REPONSE DE M. LIONEL MORTINI**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. JULIEN PAOLINI**  
**AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : Filière bois**

Monsieur le conseiller,

Comme vous l'avez dit, la forêt sur le territoire de la Corse représente plus de 55% de nos terres. Elle implique de nombreux acteurs et des enjeux multiples et complexes que ce soit pour la forêt publique ou la forêt privée.

Pour le développement des filières, les hauts bois d'œuvre ou bois énergie et au liège, elle est une source de production annuelle de plus de 60000 m<sup>3</sup>. Nous importons tout de même 25 m€ de bois tous les ans.

Donc, à travers ce rôle d'accueil du public, vous l'avez dit, la forêt assure une fonction sociale au regard des risques liés au changement climatique et aux incendies. Elle constitue un environnement et un patrimoine naturel à protéger. Et pour les activités pastorales, elle peut être une source alimentaire.

L'ODARC est chargé par la Collectivité de Corse de mettre en œuvre la politique du développement de la filière avec les autres offices.

Nous conduisons, aussi une action dans la recherche et également une recherche des équilibres entre les différents enjeux en associant chacun des acteurs du développement de la forêt en conformité avec les orientations définies dans cet hémicycle par la majorité en 2016.

L'ODARC inscrit son action avec une stratégie multiple, c'est-à-dire, une stratégie d'intervention sur chaque segment de la filière bois, à travers les différents dispositifs de soutien mis en œuvre dans le cadre du PDR ou de fonds de la Collectivité de Corse.

Sur le bois énergie, nous étudions actuellement la possibilité d'un investissement pour une unité de cogénération biomasse avec du privé qui pourrait traiter jusqu'à 35000 m<sup>3</sup> de bois par an. C'est un projet d'envergure nationale. Nationale Corse évidemment ! Donc, c'est un projet que nous creusons aujourd'hui juridiquement pour voir comment nous pouvons le porter, parce qu'il serait une sortie pour le bois énergie.

Nous avons aussi renouvelé le soutien aux investissements des entreprises de la filière aux travers d'Appels à Projets pour l'amont, donc l'exploitation, et en aval avec les scieries et les menuiseries. A cet égard, la programmation des aides est effective pour la création de deux scieries, comme vous le savez, dont nous avons un besoin vital. Ces deux scieries qui se trouveront dans le sud de l'Ile.

Il s'agit pour nous de promouvoir une demande accrue sur la construction d'opérateurs publics avec la mise en place, vous l'avez dit, d'une certification de qualité et de l'origine des bois par la marque « linium Corsica » déposée à l'INPI. Le référentiel qui a été établi avec les producteurs offre des garanties supérieures aux normes en vigueur et fait l'objet d'un conventionnement entre l'ODARC et le COFRAC. Le COFRAC est le Comité Français d'Accréditation afin que cette marque puisse être certifiée et opposable dans les marchés publics. C'est un point important. Cette certification se concrétise progressivement, vous l'avez dit, au travers de projets pilotes que l'ODARC accompagne, de la forêt au produit fini (bâtiments à Cristinacce et à Evisa) ou des aménagements piétonniers à Bastia.

Donc, sans être exhaustif sur l'ensemble des démarches R&D, (recherche et développement) en cours, nous faisons des études sur le classement mécanique du pin Laricciu et du Châtaignier. Etude sur la durabilité du pin Laricciu, étude du marché d'importation du bois en collaboration avec l'ADEC, démarches aussi avec l'Università di Corti, sur les autres initiatives que nous menons aussi sur le foncier et l'identification et la prospection des territoires forestiers.

Il convient tout particulièrement de promouvoir la démarche portée par la coopérative forestière « A Silva » sur la filière liège. Cet acteur est accompagné à la fois dans la réalisation des travaux suba-gricoles et forestiers à travers le PDR, mais aussi sur une convention d'objectifs à trois ans pour la concrétisation de projets auprès des propriétaires.

Au-delà de « A Silva », nous avons d'autres partenaires, que ce soit le CRPF, l'ONF évidemment, les COFOR (les communes forestières), le PEFC qui garantit au consommateur final que le bois soit issu des forêts gérées durablement, c'est un point important.

Donc, en conclusion, les solutions apportées à cette filière sont sensiblement les mêmes que pour la plupart des filières agricoles : promouvoir les démarches collectives, améliorer la technicité des acteurs, s'appuyer sur la qualité et l'identité des produits, innover, s'adapter et susciter notamment le marché local.

A cet égard, et pour faire écho à la récente visite du Ministre de l'Agriculture en Corse, on peut ajouter que la filière forestière fera partie intégrante des discussions que nous aurons avec le ministère dans les six prochains mois afin d'améliorer l'approche conjointe du développement de cette filière qui fait partie intégrante de la PAC actuelle et après 2020.